



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-229

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme HUGO (pouvoir Mme MANSUY), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. HAUVILLER pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme HUGO (pouvoir Mme MANSUY), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JIN 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 juin 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-231

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : INFORMATION SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LUNEVILLE ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE – EXPERIMENTATION ENSEIGNEMENT ET PORTANT SUR LA TRANSFORMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BATI DU CENTRE VILLE DE LUNEVILLE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibération n° 2017-230 en date du 14 septembre 2017, le conseil municipal a voté une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture (ENSA) de NANCY aux fins de proposer un projet de réhabilitation de l'îlot Bastien.

Cette convention s'est inscrite dans le cadre de la convention Démonstrateur 21 passée avec la Caisse des Dépôts le 10 juillet 2016 avec des objectifs très précis :

- de traiter rapidement les immeubles les plus dégradés qui nuisent à l'image de la ville (avec des opportunités d'îlots mutables à maîtrise publique),
- de diversifier l'offre de logements, en faveur de plus de mixité sociale, par le développement d'un marché immobilier adapté et solidaire, pour les familles mono parentales, les personnes âgées qui souhaitent vivre dans le centre-ville et les primo-accédants.

C'est ainsi que le choix des parties s'est porté sur la rénovation de l'îlot Bastien qui comprend, au rez-de-chaussée le local d'une ancienne librairie, 15 appartements et une cour commune.

L'ÉNSA de Nancy, établissement public administratif d'enseignement supérieur, sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication dont elle relaie la politique en matière de recherche, de formation des professionnels, de diffusion de la culture architecturale. Partenaire de l'Université de Lorraine et de l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy, l'école forme 750 étudiants-architectes. Elle est membre de l'alliance REGION ARCHITECTURE qui vise à consolider une filière d'excellence en architecture dans le Grand Est notamment en développant la R&D et l'innovation par et pour l'architecture et L'ENSA de Nancy bénéficie des compétences d'enseignants et chercheurs qui interviennent quotidiennement tant dans des laboratoires que dans des entreprises à l'édification des territoires. Elle dispose de deux équipes de recherche complémentaires : le Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie (CRAI) rattaché à l'UMR MAP et le Laboratoire d'Histoire d'Architecture Contemporaine (LHAC).

L'ENSA de Nancy est particulièrement intéressée de travailler en partenariat avec la **Ville de LUNEVILLE** dans la valorisation et la transformation du patrimoine bâti de son centre ville.

Considérant les compétences de l'ENSA de Nancy, son savoir-faire en matière de recherche et d'études appliquées dans de nombreux domaines, de réflexion prospective sur la mutation du patrimoine architectural et urbain, la Ville de LUNEVILLE a fait appel à l'ENSA de Nancy pour une coopération relative à la transformation d'une sélection d'édifices du centre ville.

Le coût de cette coopération s'est élevé à 26 500 € TTC.

Monsieur le Maire dressera un bilan de cette opération par une présentation des travaux de l'ENSA.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de cette présentation,
- précise que les crédits sont prévus au B.P., nature 6226, fonction 824, enveloppe 24 356.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-232

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : POINT SUR LA CREATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Monsieur le Maire retracera les phases du projet de création d'un complexe cinématographique.

Pour rappel, ce projet a été intégré à la Convention Action Cœur de Ville signée le 7 juin 2018 (fiche action n°6) et fait partie de l'axe n°2, à savoir : « favoriser un développement économique et commercial équilibré ». Le cinéma « L'IMPERIAL » localisé rue de la République était un équipement majeur participant à l'animation de la Ville de LUNEVILLE et de son bassin de vie. Il offrait 394 places réparties en trois salles vétustes avec une configuration immobilière peu attractive.

Dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, l'EPARECA suite à un portage de l'EPFL acquis le cinéma et les friches commerciales attenantes pour créer un complexe cinématographique moderne et, ainsi maintenir cette activité dynamique en centre-ville.

La Ville de LUNEVILLE a contractualisé avec l'EPARECA jusqu'en 2021 afin de mener à bien cette opération (maîtrise d'ouvrage).

Le nouveau cinéma sera doté de quatre salles d'une capacité totale de 551 places auquel sera adjoint un espace de restauration.

Ce projet permettra de redynamiser l'activité en constituant un repère culturel et un rayonnement pour la ville.

Il est à noter que l'EPFL a facilité la maîtrise foncière de l'ensemble.

Aussi, la phase opérationnelle de ces travaux est-elle lancée. Il convient en conséquence de procéder à la dénomination du complexe cinématographique.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de cette présentation.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-233

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2017

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

En application des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, et conformément au contrat de délégation, le délégataire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur la gestion du service public de l'eau pour l'année 2017.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
- la qualité et la performance de service rendu :
 - sur le plan technique
 - sur le plan de sa gestion financière

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du mardi 3 juillet 2018,

- prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire de la gestion du service public de l'eau et s'engage à le tenir à la disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-234

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2017

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017 doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du mardi 3 juillet 2018,

- prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel que présenté et s'engage à le tenir à la disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-235

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GrDF 2017 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL

RAPPORTEUR : M. FRASNIER

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu d'activité pour la distribution publique du gaz naturel 2017, établi par le concessionnaire GrDF, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service.

Ce rapport sera mis à disposition en mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du mardi 3 juillet 2018,

- prend acte du compte-rendu d'activité 2017 pour la distribution publique du gaz naturel établi par GrDF tel que présenté et s'engage à le tenir à disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-236

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AÛBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

**OBJET : HABITAT – AMENAGEMENT : LANCEMENT DE L'OPAH-RU « CENTRE ANCIEN »
PORTANT SUR LE CENTRE HISTORIQUE DE LUNEVILLE**

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération du conseil communautaire du 22 février 2018 relative à la stratégie développée par la Communauté de Communes du Territoire de Baccarat (CCTLB) et la ville de Lunéville en faveur de la réhabilitation du centre ancien de Lunéville.

Il est également rappelé à l'Assemblée la délibération du conseil municipal du 5 juin 2018 relative à la signature avec la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT, l'Etat et de nombreux partenaires institutionnels, de la première convention cadre en France « Action Coeur de Ville », relative à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles ambitieux, décliné sur 5 ans, intégrant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour traiter les situations d'habitats dégradés et développer une offre de logement diversifiée et attractive.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI, lancée pour une durée de 5 ans (de juillet 2018 à juillet 2023), prévoit l'amélioration de plus de 200 logements (plus de 11% du parc), dont près de 150 avec le soutien financier de l'Anah. La réalisation de ces objectifs repose sur :

- une mise en œuvre opérationnelle renforcée par un panel d'outils élargi (actions incitatives et coercitives) ;
- la recherche d'une diversification des produits-logements par la mobilisation de partenaires (EPFL, EPARECA) et de maîtrises d'ouvrage variés : investisseurs, accédants, marchands de biens, bailleurs sociaux, etc.) ;
- Une exploration, dans le tissu urbain dense, des possibilités de restructuration des immeubles pour les adapter aux besoins des ménages que l'on cherche à attirer et retenir en centre-ville ;
- La promotion de la qualité patrimoniale en s'appuyant sur un partenariat étroit avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 54) et la fondation du patrimoine.

Les modalités d'intervention sur ces différents axes, définis dans le cadre de l'étude préopérationnelle et validé avec les services de l'Etat et du Département de Meurthe-et-Moselle, délégataire des aides à la pierre, font l'objet du projet de convention ci-annexé.

Les fonds mobilisés pour ce dispositif s'élèvent à environ 4 640 000 € auxquels viendront s'ajouter les soutiens financiers d'Action Logement Services, cosignataire de la convention, et de la Région Grand Est dont les modalités d'intervention seront précisées d'ici l'automne 2018.

La participation financière de la CCTLB s'élève à environ 580 000 € sur la durée du dispositif. Celle de la Ville de LUNEVILLE à environ 420 000 €.

La CCTLB a renforcé ses effectifs afin d'assurer en quasi régie la mise en œuvre de ce dispositif. A l'instar de l'OPAH-RU menée sur le même secteur entre 2010 et 2015, l'EPCI s'adjoindra les compétences de la SAPL Grand Nancy Habitat pour effectuer les missions de diagnostics techniques des logements et de montage des dossiers individuels de subvention auprès de l'Anah. Une mission particulière sera également confiée à la SAPL pour contribuer au redressement et à l'amélioration des « Copropriétés dégradées » qui constitue un axe spécifique de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain « Centre Ancien » à intervenir avec la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT, les services de l'Etat et du Département de Meurthe-et-Moselle et Action Logement Service ;
- autorise le Maire à signer la présente convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération et à l'atteinte des objectifs poursuivis ;

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
 LE MAIRE. 
 JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-237

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA VILLE DE LUNEVILLE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION CONCERTEE DU PARC DU CHATEAU

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Depuis plusieurs années la ville de Lunéville a initié une démarche de revitalisation du cadre de vie au sein de son territoire. Cette mise en valeur s'articule autour de trois axes :

- la requalification immobilière dans le centre-ancien,
- la consolidation de l'activité commerciale,
- le développement de l'économie touristique autour du Château.

Cette amélioration du cadre de vie passe par le fleurissement de la ville et la mise en perspective de ses espaces verts. C'est dans cette optique que la ville de Lunéville concoure à l'obtention du Label 4 fleurs, en investissant 200 000 euros par an dans la rénovation de ses techniques de gestion des espaces verts et en consacrant 610 000 euros par an au fonctionnement d'un service composé de 18 agents municipaux.

Le parc des Bosquets, parc du château de Lunéville, a compté parmi les lieux de créativité les plus originaux dans l'art du paysage, en Europe, au XVIII^e siècle. C'est bien dans le domaine des jardins que l'apport de Stanislas Leszczyński (1677-1766), dernier duc de Lorraine, a été le plus marquant et le plus novateur. Riche d'une culture ouverte sur le monde et nourri d'échanges au niveau européen, ce prince des Lumières a su matérialiser à Lunéville ses aspirations esthétiques et politiques grâce à des aménagements paysagers inédits. Des fantaisies mécaniques des automates du Rocher à l'utopie pastorale des Chartreuses, ces « folies », aujourd'hui disparues, composaient autour du château la vision d'un souverain gagné aux idéaux de son temps.

L'histoire a fait évoluer l'aspect du parc, avec la destruction des différents pavillons voulus par Stanislas. Mais le potentiel historique demeure, avec la mémoire de ces aménagements qui symbolisent encore l'ancrage du château dans l'héritage des Lumières. Restauré au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le parc des Bosquets a ainsi vu sa valeur patrimoniale reconnue par son classement au titre des monuments historiques en 1998.

- une transition du modèle de gestion économique,
- un programme pluriannuel de sauvegarde patrimoniale,
- une définition de l'identité du site par la conception d'un projet patrimonial, culturel, artistique et économique lisible,
- un aménagement restituant l'éclat originel des jardins,
- une corrélation des ambitions du projet avec sa politique touristique.

Plus largement, ces perspectives visent des logiques d'aménagement plus ambitieuses du territoire et notamment le développement de son attractivité (cf. le plan Villes moyennes ou label « Ville d'art et d'histoire »).

Dans cette prise en compte territoriale, le parc du château, connecté à la ville, constitue par sa configuration géographique et ses agréments, un espace public majeur de la commune.

A ce titre, la Ville de Lunéville et le Département souhaitent, dans le cadre d'un projet plus global, mutualiser leurs réflexions et leurs moyens en vue d'un développement et d'un usage harmonieux à même de répondre à différentes formes d'usages, publics et ou semi privés.

De surcroît, dans sa volonté d'embellissement et de développement, la commune aujourd'hui titulaire du label 3 fleurs, s'est engagée dans la procédure d'obtention du label 4 fleurs dont le niveau d'exigence requis renforce la nécessité d'une gestion concertée entre la ville et le Département. Elle candidate également au label « Ville d'art et d'histoire ».

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la présente convention de partenariat entre le département et la ville de Lunéville et d'autoriser le Maire à la signer au nom de la Ville de LUNEVILLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer ci-jointe.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE. 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-238

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - SPECTACLE OCTOBRE ROSE

RAPPORTEUR : Mme VIROUX

La Ville de Lunéville organise un spectacle de chant et de danse sur le thème de la « vie en rose » d'Edith Piaf, le samedi 13 octobre 2018 avec l'association la « Fa-Mi Do-Ré ». Cette soirée aura lieu à la Méridienne à partir de 20h30. La troupe se produira bénévolement et l'ensemble de la recette sera reversée au Comité Départemental 54 de la Ligue Contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose.

Au programme :

- 2h00 de spectacle en 2 fois 50 minutes,
- 20 minutes d'entracte.

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à l'organisation.

En outre, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- 10 € la place pour un adulte,
- 5 € la place pour les moins de 12 ans.

Les 500 places seront mises à la vente en septembre à l'accueil des mairies principale et annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- autorise le Maire à reverser l'intégralité de la recette de la billetterie au comité départemental 54 de la Ligue Contre le Cancer,
- précise que les recettes seront imputées sur : BP 2018, env. 25430, nature 7088, fonction 70,
- fixe le tarif d'entrée au spectacle à 10 € pour un adulte et 5 € pour un enfant de moins de 12 ans,
- autorise l'impression en régie municipale de 500 tickets numérotés.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-239

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – CESSIION D'UNE PARCELLE RUE RENE BASSET A LA SCI DE L'ECOLE

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La Ville de Lunéville a cédé l'ancienne école maternelle Bony à la SCI de l'Ecole qui a transformé ce bâtiment en restaurant. La commune est restée propriétaire d'une partie du terrain pour l'aménager en square.

A l'occasion de cet aménagement, M. ROSATO, gérant de cette SCI, a sollicité la commune pour acquérir une bande de terrain le long de ce square afin de réaliser un abri pour ses containers à déchets.

Le cabinet de géomètre Anne SABATER a réalisé en juin 2018 un document d'arpentage permettant de délimiter la parcelle sollicitée par la SCI de l'Ecole. Celle-ci est cadastrée section AR n°113 pour une superficie de 14 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section AR n° 113 au profit de la SCI de l'Ecole au prix de 564 euros hors droits et taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la cession de la parcelle cadastrée section AR n°113 située rue René Basset au profit de la SCI de l'Ecole ;
- fixe le prix de cette cession à 564 € hors droits et taxes ;
- précise que la recette sera imputée nature 024 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte administratif de vente à intervenir.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-240

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – AVENANT PROLONGEANT LA DUREE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DE LA RESIDENCE BOFFRAND

RAPPORTEUR : M. RECOUVREUR

Par bail emphytéotique signé le 18 avril 1974, la Ville de Lunéville a mis à disposition de l'OPH un terrain rue Boffrand pour la construction d'un foyer pour personnes âgées. Ce bail a été conclu pour une durée de 75 années et se termine le 31 mars 2039.

Toutefois, l'OPH a engagé des travaux de réhabilitation. Pour les financer, il a notamment conclu un emprunt d'une durée de 30 ans auprès de la CARSAT.

Afin de permettre à l'OPH de rembourser ce prêt avant l'expiration du bail, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant au bail emphytéotique du 18 avril 1974 prolongeant sa durée de 11 ans, soit jusqu'au 31 mars 2050.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la prolongation de la durée du bail emphytéotique du 18 avril 1974 de 11 ans, qui s'achèvera désormais le 31 mars 2050,

- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte administratif à intervenir.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-241

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre de l'accueil de loisirs « l'île aux Vacances » pour les mois de juillet et août 2018, plusieurs associations interviendront pour des activités sportives, culturelles et de pleine nature :

- l'association de CANOË-KAYAK de LUNEVILLE
- l'association la GALOPADE
- l'association LA CARACHE LUNEVILLOISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les conventions ci-jointes,

- décide de verser aux différentes associations des prestations financières correspondant à leurs interventions, à savoir :

300 € (trois cents euros) pour 2 matinées à l'association de CANOË-KAYAK de LUNEVILLE
720 € (sept cent vingt euros) pour 2 séances à la journée à l'association LA GALOPADE
200 € (deux cents euros) pour 4 matinées à l'association LA CARACHE LUNEVILLOISE

- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, fonction 421, nature 611, enveloppe 9509 pour les activités de l'Île aux vacances.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE. 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-242

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : BUREAU DU PATRIMOINE – JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2018
APPORTEUR : M. TALLOT

Les Journées Européennes du Patrimoine sont une occasion unique de faire découvrir la ville et ses richesses à des publics variés. Cette année, le bureau du Patrimoine propose un jeu à l'échelle de la ville. Des énigmes, charades, questions et jeux conduiront les participants à travers la ville, transformant la visite en activité ludique. Deux niveaux de difficultés seront proposés. Pour le plus difficile, les participants pourront débiter les recherches à partir de début septembre et les finir à la mi-octobre. Ils devront rassembler les pièces d'un puzzle en donnant une bonne réponse à chaque lieu participant qui leur remettra cette pièce. Ce puzzle sera édité pour l'occasion par la ville.

Les partenaires pour ces jeux sont le château de Lunéville, la maison du tourisme, le cri des Lumières, le théâtre, l'hôtel des Pages.

Des récompenses seront proposées comme le puzzle et le livret pédagogique édités par la ville. L'association Mission Boffrand 2017-2023 proposera également 3 lots (cent euros, soixante-quinze euros et cinquante euros) qui seront gagnés par tirage au sort parmi les participants qui auront répondu juste à toutes les questions du circuit difficile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le partenariat avec l'association Mission Boffrand 2017-2023 ;
- autorise le Maire à signer les contrats et tous les documents relatifs à cette action ;
- précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018 nature 6237, enveloppe 4757 (catalogues et imprimés).

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-243

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, M. COURBEY, Mme HUGO, M. DELBARRE, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir M. RECOUVREUR), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. HAUVILLER est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juillet 2018.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – ENSEMBLE MUZAIK
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

L'association **ENSEMBLE MUZAIK** participe au 44^{ème} championnat de France de montgolfière et propose un concert le 29 juillet 2018.

En raison de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur venue pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association **ENSEMBLE MUZAIK**,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze juillet deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE.

JACQUES LAMBLIN

